

**SEMESTRE 3**  
**LICENCE 2 mention ECONOMIE ET GESTION**

**DROIT DES CONTRATS**  
(durée 1h30)

**Vendredi 11 Janvier 2013 ~ 13h 30 – 15h 00**

—=—=—=—

M. P. BLIN

**Aucun document n'est autorisé.**

I - Définissez ce qu'est un consommateur en droit de la consommation. Pourquoi le droit le protège-t-il ? (3 points)

II - En droit des contrats, le principe est le consensualisme. Expliquez de quelle théorie ce principe est issu et ce qu'il signifie. Puis présentez les hypothèses de formalisme. (4 points)

III - La publicité comparative est-elle autorisée en France ? A quelles conditions ? Expliquez en quelques lignes l'affaire Bodum contre Nespresso (3 points)

IV - Le cas pratique suivant vous invite notamment à réfléchir sur l'équilibre économique du contrat. Vous apporterez des réponses argumentées aux interrogations de Jean Actif, qui est horticulteur.

1°- D'une part, il a acheté il y a 4 mois un nouveau terrain pour agrandir ses cultures de plantes. Il avait bien dit au vendeur qu'il souhaitait cultiver dans cette zone. Or il s'aperçoit que ces terres **ne sont pas cultivables** : elles sont polluées et impropres à toute culture. Il s'agit de très anciennes pollutions datant d'il y a 50 ans.

Le vendeur n'était pas du tout au courant de la présence de ces matières toxiques.

Il n'empêche que Jean ne peut rien planter ici **alors qu'il a payé ce terrain au prix de bonnes terres agricoles !**

Que pouvez-vous lui conseiller ? (5 points)

2°- D'autre part, il a conclu, il y a 18 mois, dès son installation, un contrat dans lequel il s'est engagé pour 5 ans à entretenir des murs végétalisés dans une grande entreprise toulousaine et à l'approvisionner en végétaux nouveaux tous les mois, pour un prix qui a été fixé à 20 euros le mètre carré de mur végétalisé.

Or du fait de la flambée du coût de chauffage des serres agricoles, le coût de revient de certaines de ces plantes a plus que doublé ! **Si bien qu'aujourd'hui ce contrat est devenu économiquement très désavantageux pour Paul !** Or Jean est dans une situation économique assez délicate depuis quelques mois, car avec la crise économique, certains clients se sont désistés...

Peut-il décider tout seul de changer ces prix ? Peut-il demander au juge de l'aider . Bref que faire ? (5 points)